

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

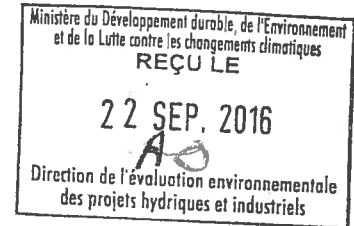
---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Laurence A. St-Denis	15 septembre 2016	1 page.
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Laurence A. St-Denis	31 mars 2016	1 page.
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	9 septembre 2016	1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	14 avril 2016	2 pages.
5.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale des Laurentides	Claudette Larouche	8 septembre 2016	2 pages.
6.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale des Laurentides	Claudette Larouche	18 avril 2016	2 pages.
7.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	7 novembre 2016	3 pages.
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	23 septembre 2016	7 pages.
9.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	5 mai 2016	7 pages.
10.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	18 avril 2016	2 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	27 septembre 2016	1 page.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Martin Joly	26 septembre 2016	1 page.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Martin Joly	22 avril 2016	2 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	22 avril 2016	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	22 avril 2016	2 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique. Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	Jean Francoeur	16 septembre 2016	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique. Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	Jean Francoeur	14 avril 2016	2 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des aires protégées	Agathe Cimon	20 septembre 2016	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des aires protégées	Agathe Cimon	29 mars 2016	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marie-Josée Gauthier	19 septembre 2016	1 page.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marie-Josée Gauthier	8 juillet 2016	2 pages.

HC-7015



Sainte-Thérèse, le 15 septembre 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (Dossier 3211-04-058)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham, élaboré par la Ville de Brownsburg-Chatham et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 31 août 2016.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence, nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

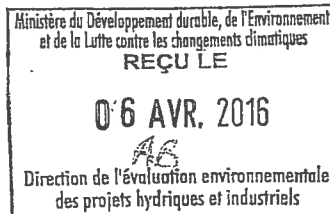
Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Jacinthe Archambault, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 450 430-6832.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Laurence A. St-Denis



Sainte-Thérèse, le 31 mars 2016

DC-6052

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (Dossier 3211-04-058)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham, élaboré par la Ville de Brownsburg-Chatham et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 22 mars 2016.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence et dans la mesure où la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à répondre, à notre satisfaction, aux questions formulées ci-dessous, nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

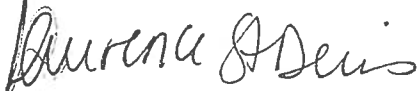
- Quel est le potentiel archéologique subaquatique de la zone d'étude?
- Quelles seront les mesures de mitigation mise en place advenant la découverte d'un site archéologique?
- Quel(s) impact(s) l'agrandissement de la marina aura-t-il sur les paysages perçus depuis l'eau?

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Huppé, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 450 430-6832.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Laurence A. St-Denis

Direction régionale de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie de Montréal,  
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 9 septembre 2016

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Édifce Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET:    Agrandissement de la marina Brownsburg-Chatham  
          (Dossier 3211-04-058)**

---

Monsieur Chatagnier,

La présente est en réponse à votre lettre du 31 août 2016 demandant à notre direction si nous avons des commentaires sur l'évaluation effectuée par la Ville de Brownsburg-Chatham quant à l'agrandissement de leur marina.

Après analyse des documents relatifs au projet, nous considérons que nous n'avons pas de commentaire.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Isabelle Michel, responsable du suivi de ce dossier d'évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514 873-1300, poste 42609, ou par courriel à : [isabelle.michel@msp.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.michel@msp.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Gilles Desgagnés

GD/IM/bk

c. c.    Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile  
          Monsieur Éric Houde, directeur des opérations  
          Monsieur Marc Morin, directeur du service de l'analyse et des politiques



Le 14 avril 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale en milieu terrestre  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET:           Agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham  
(3211-04-058)**

---

Monsieur,

La présente est en réponse à votre lettre du 22 mars 2016 demandant à notre Direction de se prononcer sur la recevabilité du projet d'agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham. Après analyse, nous ne pouvons, en ce qui a trait aux items reliés à notre mandat, qualifier la version actuelle de l'étude d'impact de recevable. L'inclusion par le promoteur dans une version révisée de l'étude d'impact des informations relatives aux points soulevés ci-après pourra modifier cet avis.

Une section entière parle des impacts sur la qualité de l'eau mais il n'est nullement mention de l'aspect hydrologique. La mise en place de quais permanents et de brise-lame auraient-ils un impact général au niveau de l'hydrologie en amont ou en aval. Lors de la période de construction qui s'étend jusqu'au mois de décembre, on a parfois des épisodes de frasil, qu'elles sont les mesures prises en tel cas. Et surtout, lors de la phase d'exploitation, quelles seront les impacts possibles des glaces sur ces infrastructures (brise-lame, les butées de béton et les quais) et les dommages qui peuvent être causés. Pour preuve, ce printemps nous avons été informés que de graves dommages se sont produits à la Golden Anchor Marina de Hawkesbury et a engendré des craintes auprès des autorités locales. Les quais ont été amenés par les glaces et se sont enchevêtrés, mais ils auraient aussi bien pu être traînés sur de grandes distances avec diverses conséquences.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Isabelle Michel, responsable à notre Direction régionale du suivi de ce dossier d'évaluations environnementales. Vous pouvez joindre Mme Michel par téléphone au (514) 873-1300 poste 42609 ou par courriel à [isabelle.michel@misp.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.michel@misp.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur Chatagnier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Gilles Desgagnés", followed by a small circular mark and a horizontal line.

Gilles Desgagnés  
Directeur régional

GD/IM

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des Opérations  
Monsieur Marc Morin, directeur du Service de l'analyse et des politiques  
Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile



Le 8 septembre 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham  
(no dossier 3211-04-058)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à la validation des réponses fournies par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus aux commentaires que nous avons émis le 13 avril dernier.

Tout d'abord, quant au 1<sup>er</sup> commentaire portant sur la date d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, l'initiateur a effectivement corrigé l'information ainsi que confirmé l'utilisation de cette version du schéma pour la rédaction de l'étude (R.15).

En outre, nous demandions que l'initiateur évalue les impacts de son projet sur les services municipaux notamment sur le réseau routier, les services de protection des incendies et de protection civile. L'initiateur a répondu à notre satisfaction tant pour les impacts pendant les travaux d'agrandissement (R.24) que pendant la période d'exploitation de la marina (R.25).

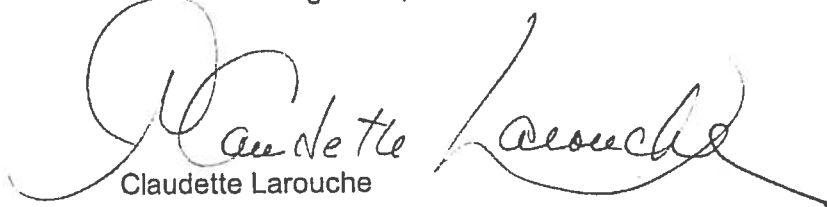
Par conséquent, nous sommes d'avis que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

...2

Si vous avez besoin de plus amples informations, vous pouvez joindre Mme Sophie Rioux-Hébert au numéro de téléphone 450 569-7646, poste 81503 ou par courriel à l'adresse suivante : [sophie.rioux-hebert@mamot.gouv.qc.ca](mailto:sophie.rioux-hebert@mamot.gouv.qc.ca)

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice régionale,

  
Claudette Larouche



Le 18 avril 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Dir. de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (no dossier 3211-04-058)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à l'analyse de la recevabilité du projet mentionné ci-dessus.

Nous avons deux commentaires à transmettre à l'initiateur du projet. Tout d'abord, il importe de préciser que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 et non « le 10 septembre 2010 » tel qu'indiqué à la page 46 de l'étude.

En outre, les répercussions du projet sur les services municipaux notamment sur le réseau routier, les services de protection des incendies et de protection civile n'ont pas été évalués bien que ces impacts sur le milieu humain soient identifiés à la liste 4 de la directive du MDDELCC. L'initiateur du projet devra évaluer ces impacts ou expliquer pourquoi ils ne les traitent pas.

Pour de plus amples informations, vous pouvez joindre madame Sophie Rioux-Hébert au 450 569-7646 poste 81503

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice régionale,

  
Claudette Larouche

## SYNTHESE DE L'ANALYSE DES ÉTUDES D'IMPACT

<b>PROJET</b> :	Agrandissement marina de Brownsburg-Chatham
<b>DOSSIER</b> :	3211-04-058
<b>DATE</b> :	15 avril 2016

Préoccupations du ministère	Page de l'étude	R	A
<b>1. Les options d'aménagement du milieu :</b> l'intégration du projet aux options d'aménagement du milieu véhiculées dans les outils de planification et la réglementation municipale des lieux touchés par le projet	46 à 51 Erreur date d'entrée en vigueur SADR MRC Argenteuil	X	
<b>2. La consultation du milieu municipal :</b> l'intégration par une consultation technique du milieu municipal des préoccupations ou projets en voie de planification ou d'ébauche	Projet municipal, consultation publique p. 77	X	
<b>3. La qualité de vie des citoyens :</b> sécurité des lieux, quiétude du milieu, maintien de la valeur du secteur bâti environnant, maintien de l'organisation sociale et physique du milieu	89 et 115-116	X	
<b>4. Les services municipaux :</b> évaluation des répercussions du projet sur le développement, l'entretien et le financement du réseau d'aqueduc et d'égouts, du réseau routier, de la protection des incendies, de la protection civile et des autres services	manquant		
<b>5. Les activités du milieu :</b> évaluation des répercussions du projet sur la structuration et le développement des activités résidentielles, commerciales, industrielles, etc. et de l'évolution structurelle des activités et des équipements d'ordre local et régional	107	X	
<b>6. Les sources d'alimentation en eau potable :</b> protection des prises d'eau et des bassins d'alimentation	56, pas de prise d'eau dans la zone d'influence	X	
<b>7. La qualité du paysage :</b> protection de l'aspect visuel des lieux touchés	58-60 et 114-115	X	
<b>8. La propriété :</b> évaluation des expropriations, du morcellement des propriétés et de la déstructuration des terrains, protection du patrimoine bâti	Mention p.71, pas d'impact	X	
<b>9. Les services communautaires :</b> évaluation des répercussions du projet sur la capacité d'absorption des services de santé, des services scolaires et des autres services communautaires	N/A		--
<b>10. Le contrôle des effets d'entraînement du projet :</b> évaluation du programme de surveillance et de gestion des résidus	123 à 127	X	

R : recevabilité, A : acceptabilité, X : recevable ou acceptable et VC : voir commentaires.



Le 7 novembre 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 21 octobre 2016 concernant le projet de l'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (3211-04-058).

Au regard du document déposé et analysé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint.

Pour tout renseignement, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc

p. j. Avis du MFFP

**Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham  
Troisième recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement**

**Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

**V/R : 3211-04-058 – N/R : 20160329-52 - 3<sup>e</sup> action**

---

## **1. CONTEXTE**

La Direction générale du secteur sud-ouest du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé à l'analyse de l'Addenda n° 2 à l'étude d'impact sur l'environnement, deuxième série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À la lumière des réponses obtenues et de l'information qui y est contenue, le MFFP considère que l'étude d'impact est jugée recevable. Il demeure toutefois des questions qui sont détaillées ci-après.

Aussi, les consignes liées aux mesures d'atténuation associées à l'habitat de la grenouille des marais et de la couleuvre d'eau seront présentées par le MFFP à l'étape d'acceptabilité environnementale.

## **2. ANALYSE ET COMMENTAIRES**

### **Éléments fauniques**

Lors de la visite de terrain qui a eu lieu le 19 octobre 2016, les modalités d'inventaire des mulettes ont été expliquées à l'initiateur du projet. Le lendemain de cette visite, le document écrit, préparé par M<sup>me</sup> Annie Paquet du MFFP, a été fourni. En regard des précisions apportées, il est demandé à l'initiateur du projet de donner son engagement à réaliser cet inventaire. Il devra également proposer un protocole d'inventaire avant l'étape d'acceptabilité environnementale, afin de nous permettre de le commenter et de le bonifier.

Le deuxième élément concerne un ou des projets de compensation pour les pertes dans l'habitat du poisson associées au projet. Lors de la visite de terrain, des projets de compensation ont été explorés sur le site et à proximité de celui-ci. Aucun n'a été jugé concluant. Il est demandé à l'initiateur du projet de proposer des projets de compensation par une mise en valeur de l'habitat du poisson à l'étape d'acceptabilité environnementale.

Troisièmement, la visite de terrain a également permis de mieux cerner l'impact sur l'ichtyofaune et le benthos de l'exploitation de l'agrandissement de la marina qui aura été réalisé dans l'herbier en rive et ce qui restait d'espace libre d'installations dans la baie. À la page 104 de l'étude d'impact, la Déclaration de

l'impact n'inclut pas la perte d'habitat due aux installations et à leur usage qui impliquera beaucoup de déplacements sur l'eau et de bruit dans l'eau. Le Ministère considère que cet impact est sous-évalué et qu'il devrait plutôt être au moins d'importance moyenne. Il est demandé à l'initiateur du projet de considérer à nouveau l'évaluation de l'impact en phase d'exploitation sur l'ichtyofaune et le benthos.

En terminant, lors de la visite de terrain, des caches pour la chasse ont été vues à proximité du site, en bordure de la rivière des Outaouais. De plus, la tour construite par Hydro-Québec semble viser l'observation d'oiseaux, notamment. Il nous est donc apparu que l'utilisation du site par les chasseurs de sauvagine est possible. Quel sera l'impact de l'agrandissement de la marina sur cette activité? Aucune mention à ce sujet n'est faite dans l'étude d'impact. L'initiateur peut-il faire connaître sa réflexion à ce sujet? Autrement, en regard d'un nouvel accès pour la pêche sur la glace ou de la solution à trouver pour permettre la tenue de cette activité, il est demandé d'en donner les renseignements dans le processus, dès que ceux-ci seront connus.

### **3. RECOMMANDATIONS**

Le MFFP considère l'étude d'impact recevable. Il attendra des réponses à ses questions et commentaires et offrira sa collaboration pour répondre à toute question concernant son avis et sur l'ensemble de la procédure.

#### **PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

**M<sup>me</sup> Louise Nadon**

Responsable des aspects fauniques  
Téléphone : 819 425-6375, poste 332

**M. Sébastien Auger**

Responsable des aspects fauniques  
Téléphone : 819 623-5781, poste 261

**M<sup>me</sup> Kateri Lescop-Sinclair**

Coordination  
Téléphone : 514 873-2140, poste 278

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.



Le 23 septembre 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 31 août 2016 concernant le projet de l'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (3211-04-058).

Au regard du document déposé et analysé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint.

Pour tout renseignement, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc



# Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham

## Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Recevabilité

V/R : 3211-04-058 – N/R : 20160329-52

---

### CONTEXTE

À la lumière de l'information qui y est contenue, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) considère qu'il manque des renseignements pour que l'étude d'impact soit jugée recevable. Par conséquent, vous trouverez ci-dessous des questions et des commentaires qui portent, notamment, sur l'absence de variantes au projet, les inventaires fauniques, les mesures d'atténuation et de compensation, etc. Des informations fauniques qui compléteront l'étude d'impact sont également jointes.

Le projet prévoit l'ajout de 102 emplacements supplémentaires le long de quais (330 m linéaires) ancrés au fond de l'eau à l'aide de butées (57) de béton préfabriqué, la mise en place d'un brise-lame (235 m linéaires), lequel sera également ancré au fond de l'eau à l'aide de butées (75) de béton préfabriqué, et des travaux d'excavation du haut-fond de sédiments accumulés par l'utilisation actuelle de la descente de bateau.

Le MFFP attendra les réponses à ses questions en regard des éléments fauniques. Le Ministère se rendra disponible pour répondre à toute question concernant son avis et il contribuera à la bonne marche de la procédure d'évaluation environnementale.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### Éléments fauniques

En fonction du champ de compétence Faune du MFFP et au meilleur de sa connaissance, il est constaté que les éléments requis par la directive ont été traités. Toutefois, la description de la faune et de ses habitats comporte certaines lacunes, notamment au niveau de la description de l'habitat du poisson et de l'évaluation de l'impact des éléments du projet. Il est essentiel d'obtenir une meilleure description de cette composante afin de pouvoir procéder à une analyse adéquate des impacts et des mesures d'atténuation du projet.

#### Directive ministérielle

En regard de la *Directive pour le projet d'agrandissement de la marina de la ville de Brownsburg-Chatham par la Ville de Brownsburg-Chatham, Partie 1 - Contenu de l'étude d'impact, p. 5, Figure 1 : Démarche d'élaboration de l'étude d'impact* », *Description du projet et des variantes*, dans l'étude d'impact, il n'y a pas de variantes au projet. Il n'y a qu'un seul scénario proposé, donc pas de comparaison possible. De plus, il n'y a aucune compensation proposée pour les impacts résiduels.

Le Ministère considère que ce n'est pas le meilleur endroit qui est proposé pour l'agrandissement de la marina, à cause de l'importance des herbiers pour la reproduction et l'alimentation des poissons dans ce secteur. Les zones de courant dans cette baie de la rivière des Outaouais n'ont été illustrées que partiellement. Pourquoi n'a-t-on pas proposé un autre scénario qui éloignerait les quais de la zone d'herbier, notamment de prolonger les quais actuellement en place et éviter ainsi d'empiéter sur l'herbier? Il est donc demandé de proposer une variante au projet en élaborant une autre configuration des quais.

## **LISTE 2 : PRINCIPALES COMPOSANTES DU MILIEU**

### **Milieu biophysique**

- *le régime hydrologique, incluant le débit module des cours d'eau, les débits moyens journaliers et mensuels, les débits d'étiage et de crue et le cas échéant, les caractéristiques de la marée;*
- *la bathymétrie et les conditions hydrauliques (courants en surface et au fond).*

Le régime hydrologique et la bathymétrie, et les conditions hydrauliques sont des éléments essentiels pour pouvoir proposer d'autres scénarios (variantes). Dans l'étude d'impact, les données concernant ces deux éléments sont partielles et ne couvrent pas l'ensemble de la baie. Ces éléments sont donc à documenter dans l'étude d'impact.

### **3.2. Sélection de la variante ou des variantes**

- *la destruction d'habitat en milieux hydrique ou humide doit d'abord être évitée, sinon minimisée ou, en dernier recours, compensée.*

Dans l'étude d'impact, la perturbation permanente causée par la circulation des bateaux et les impacts secondaires associés à leur présence (ex. : soulèvement des sédiments par les vagues) n'ont pas été considérés, ce qui est questionné par le Ministère en lien avec l'habitat du poisson. De plus, les travaux de compensation reliés à ces aspects du projet sont à décrire.

## Étude d'impact

### **2.1. INTERVENANTS AU DOSSIER ET ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **2.1.2. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Parmi les engagements de la Ville de Brownsburg-Chatham, initiateur du projet, il y a le respect de la capacité de support des écosystèmes. À cet égard, le promoteur doit présenter une évaluation de la capacité de support, et une évaluation des impacts de l'agrandissement de la marina sur cette capacité de support.

### **2.3. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET**

#### **2.3.1. LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA MARINA**

Le Ministère souhaite signaler qu'il y a une erreur dans les coordonnées géographiques de la marina et concernant le numéro de lot indiqués dans la section mentionnée en titre.

## 3.2. MILIEU BIOLOGIQUE

### 3.2.2. FAUNE

Concernant les moules d'eau douce (mulettes), davantage de renseignements à leur sujet doivent être fournis par l'initiateur du projet, étant donné que plusieurs espèces sont en situation précaire. La seule information donnée dans l'étude d'impact est la suivante : « Par ailleurs, on note la présence de mulettes, moules d'eau douce, à quelques stations d'observation. » se trouve dans la section 3.1.5.3. QUALITÉ DES SÉDIMENTS GRANULOMÉTRIE, alors qu'il s'agit de mollusques qui font partie de la faune. Un inventaire des moules d'eau douce dans les zones qui seront touchées par le projet sera nécessaire pour connaître la diversité des espèces et si certaines d'entre elles sont en situation précaire. Le protocole d'inventaire du ministère des Pêches et des Océans (MPO, 2008) peut être obtenu à cette adresse : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/343380.pdf>. L'échantillonnage peut être effectué entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, quand la température de l'eau est supérieure à 16°C. Les mesures devront être prises pour ne pas contaminer les eaux de la rivière. Le plan d'inventaire devra être soumis au MFFP pour approbation. Un permis SEG devra être obtenu du Ministère avant la réalisation de l'inventaire.

Autrement, dans la description des éléments biologiques, l'habitat du poisson n'a pas été choisi comme composante. Le Ministère considère que ce devrait être fait et que l'étude d'impact devrait être ajustée en conséquence.

#### Information faunique

La région de la Montérégie possède la plupart des données fauniques autour des Îles de Montréal et de Laval. Les informations ont donc été complétées par la Direction de la gestion de la faune de Montréal, de l'Estrie, de la Montérégie et de Laval et jointes par le biais de cinq fichiers PDF (9396 Carte faunique, 9396 Espèces à risque 8km, 9396 Lettre Réponse, 9396 Liste de poisson – Rivière des Outaouais et Perodes\_protection\_activites\_reproduction\_poisson\_20150820). Par ailleurs, les espèces à statut précaire présentes dans un rayon de 8 km sont illustrées dans des fichiers de forme joints à la présente. L'ensemble de ces documents permettra la mise à jour de l'information faunique de l'étude d'impact.

### 3.2.2.2. HERPÉTOFAUNE

#### ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE

P. 38 et 39

Dans une lettre, dont le Ministère a obtenu copie, datée du 11 octobre 2013 et adressée à M. Vincent Laroche de Horizon Multirésource par M. Pierre-Alexandre Bourgeois de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, il est mentionné que, parmi les espèces d'amphibiens et de reptiles pouvant potentiellement se retrouver dans la zone d'étude, il y a **la couleuvre d'eau** et **la grenouille des marais**. Plus loin, il est suggéré « *qu'il serait fortement recommandable que des inventaires soient effectués dans la zone d'étude afin de vérifier la présence de ces deux espèces* ».

Il n'y a pas eu de suite à ces recommandations. L'étude d'impact ne démontre pas les résultats d'inventaires de couleuvre d'eau et de grenouille des marais dans ce secteur,

alors que le Ministère juge nécessaire qu'ils soient réalisés. Il est donc demandé de réaliser les inventaires dans le respect des protocoles d'inventaires reconnus par le MFFP. Le plan des inventaires devra être soumis au Ministère pour approbation.

#### 3.2.2.4. ICTHYOFAUNE

Tableau 3-10 – Espèces de l'ichtyofaune recensées – P. 41

Les espèces de l'ichtyofaune, décrites dans le tableau cité en titre, ont été recensées d'un seul coup de seine à deux endroits différents. S'il y a présence du méné laiton, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, il est probable que l'effort d'échantillonnage ait été insuffisant, étant donné sa rareté. Pour vérifier la présence du méné laiton, un échantillonnage devra être effectué pendant la période de reproduction au printemps. Le méné laiton se trouve dans les herbiers aquatiques des cours d'eau lents. Il est demandé de faire un prélèvement à l'aide d'un engin de pêche (seine ou pêche électrique) à l'embouchure du petit ruisseau de la station 1, ce printemps, afin de vérifier la présence du méné laiton.

D'autre part, le document « *Méné laiton (Hybognathus hankinsoni) (151-07844-00\_ÉIE\_Agrandissement marina\_Chapitre6\_20151102.docx)*, espèce susceptible » n'était pas joint à la demande d'avis. Ce rapport est-il disponible?

### 6.2. IMPACTS ASSOCIÉS AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA

#### 6.2.2. IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

##### 6.2.2.2. ICTHYOFAUNE ET BENTHOS

PHASE EXPLOITATION

**Évaluation de l'impact** – P. 105

*« En raison de la grande mobilité de l'ichtyofaune ainsi que des mesures d'atténuation qui seront mises en place, l'intensité de l'impact est jugé faible. »* Il est difficile d'évaluer l'intensité de l'impact puisque les mesures d'atténuation ne sont pas décrites. *L'étendue est estimée ponctuelle alors que la durée de l'impact est jugée moyenne puisque les perturbations ne seront perçues que durant la saison d'utilisation de la marina. La probabilité d'occurrence est toutefois élevée. L'importance de l'impact résiduel est jugée mineure. »*

Il manque l'évaluation de l'impact de la circulation des bateaux sur les comportements d'alimentation, de prédation et de reproduction des poissons. Comme la circulation des bateaux est journalière pendant cette période critique du cycle de vie des poissons, nous croyons que son impact devrait être mieux évalué. Comme il manque des références à ce sujet, le Ministère s'interroge sur l'existence d'études sur le comportement de l'ichtyofaune avant et après l'implantation d'une marina près d'un herbier aquatique, et s'il en existe, celles-ci doivent nous être fournies.

Au sujet du rideau de confinement qui sera installé comme mesure d'atténuation, davantage de détails sont à fournir sur son installation, son type, etc.

## Mesures d'atténuation particulières ou spécifiques

Nulle part dans le document ne sont citées les mesures de compensation qui feront partie du programme de compensation relativement aux pertes encourues pour l'habitat du poisson. Il est indiqué qu'elles seront décrites lors de la demande d'autorisation. Il est donc difficile d'évaluer si la compensation proposée fera en sorte que l'importance de l'impact cumulatif soit mineure. Il s'avère donc nécessaire de décrire les mesures de compensation envisagées dans l'étude d'impact.

### 6.2.2.3. AVIFAUNE, HERPÉTOFAUNE ET FAUNE TERRESTRE

PHASE EXPLOITATION – P. 106

*« Peu d'impacts sont à prévoir sur la faune en période d'exploitation. En effet, les espèces fauniques observées dans la zone d'étude sont des espèces opportunistes qui s'accommodent déjà d'une cohabitation avec la présence et les activités anthropiques sur le site. Ainsi, il est estimé que ces populations sauront s'adapter à l'augmentation du niveau d'achalandage de la marina. »*

Le Ministère questionne cette évaluation de l'impact car celui-ci est sans doute plus important. L'impact se distribue dans l'ensemble de la baie pendant la « saison d'utilisation de la marina », soit pendant la période libre de glace (du début du printemps à la fin de l'automne). L'aménagement des quais au-dessus d'une grande partie de l'herbier existant amènera une circulation journalière des bateaux près de l'herbier, ce qui contribuera à perturber les comportements d'alimentation et de reproduction des poissons. Cela n'est pas mentionné dans l'analyse. Par ailleurs, la présence de l'herbier aquatique près des quais augmentera probablement les plaintes de la part des navigateurs dues aux difficultés de navigation qui pourraient en résulter. Rien n'indique que les herbiers actuellement en place ne prendront pas de l'expansion dans l'avenir, de sorte qu'il est probable que des demandes d'autorisation pour le faucardage de l'herbier soient entreprises ensuite.

### 6.3. SYNTHÈSE ET IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET

P. 117

*« En effet, bien que l'installation des nouvelles infrastructures doublera la capacité d'accueil actuelle de la marina, les impacts sur le milieu biophysique seront mineurs en raison de la faible sensibilité du milieu récepteur ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation, sauf en ce qui a trait à la végétation où l'empiètement dans un herbier existant amènera un impact de **moyenne importance** »... « Tous ces impacts sont jugés d'importance mineure, sauf pour ce qui est des activités associées à la pêche blanche et du bruit résultant de l'achalandage associé à la mise en disponibilité d'une centaine de nouvelles places à quai; ces impacts sont qualifiés de **moyennement importants.** »*

Comme il a été jugé que l'impact sur l'herbier existant est de **moyenne importance** et que les espèces de poissons sont étroitement associées à ce milieu, il aurait été préférable de tenir compte de la relation étroite entre la faune aquatique présente dans ce secteur et l'herbier aquatique pour juger de l'impact sur la faune aquatique de ce secteur, puisque ces habitats sont des habitats de reproduction et d'alimentation des espèces répertoriées. On mentionne que la « mobilité des poissons » semble être la seule raison du moindre impact sur la faune aquatique. Par ailleurs, des mesures de compensation n'ont pas été proposées. Comment peut-on alors évaluer l'impact réel de la présence de ces quais dans les herbiers aquatiques sur la faune aquatique?

## 9. CONCLUSION

### **Pertes permanentes dans l'habitat du poisson**

Les pertes permanentes dans l'habitat du poisson ont été évaluées. Elles sont issues de l'empiètement dû aux butées nécessaires pour les quais (241 m<sup>2</sup>) et de celles pour le brise-lame (660 m<sup>2</sup>). La perte permanente dans l'habitat du poisson est donc évaluée à 901 m<sup>2</sup>. Il y a aussi une perte temporaire d'habitat du poisson due au dragage qui sera nécessaire pour permettre la mise à l'eau des bateaux (775 m<sup>2</sup>). Étant donné la procédure d'évaluation environnementale en cours, une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ne sera pas délivrée pour le programme de compensation des pertes dans l'habitat du poisson, contrairement à ce qui est indiqué à la page 129. Le décret gouvernemental, associé à la procédure actuelle et assorti de ses conditions, inclura les considérations fauniques. Il est donc d'autant plus important de développer le programme de compensation à cette étape-ci de la procédure.

### PERSONNES-RESSOURCES

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

#### **M<sup>me</sup> Louise Nadon**

Responsable des aspects fauniques  
Téléphone : 819 425-6375, poste 332

#### **M<sup>me</sup> Kateri Lescop-Sinclair**

Coordination  
Téléphone : 514 873-2140, poste 278

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.



Le 5 mai 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 22 mars 2016 concernant l'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (3211-04-058).

Après analyse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint contenant nos questions et commentaires à l'initiateur. La prochaine version du document d'étude d'impact permettra de juger de la recevabilité de cette dernière.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc

p. j. Avis du MFFP et annexes

# Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham

## Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Recevabilité

V/R : 3211-04-058 – N/R : 20160329-52

---

### CONTEXTE

À la lumière de l'information qui y est contenue, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) considère qu'il manque des renseignements pour que l'étude d'impact soit jugée recevable. Par conséquent, vous trouverez ci-dessous des questions et des commentaires qui portent, notamment, sur l'absence de variantes au projet, les inventaires fauniques, les mesures d'atténuation et de compensation, etc. Des informations fauniques qui compléteront l'étude d'impact sont également jointes.

Le projet prévoit l'ajout de 102 emplacements supplémentaires le long de quais (330 m linéaires) ancrés au fond de l'eau à l'aide de butées (57) de béton préfabriqué, la mise en place d'un brise-lame (235 m linéaires), lequel sera également ancré au fond de l'eau à l'aide de butées (75) de béton préfabriqué, et des travaux d'excavation du haut-fond de sédiments accumulés par l'utilisation actuelle de la descente de bateau.

Le MFFP attendra les réponses à ses questions en regard des éléments fauniques. Le Ministère se rendra disponible pour répondre à toute question concernant son avis et il contribuera à la bonne marche de la procédure d'évaluation environnementale.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### Éléments fauniques

En fonction du champ de compétence Faune du MFFP et au meilleur de sa connaissance, il est constaté que les éléments requis par la directive ont été traités. Toutefois, la description de la faune et de ses habitats comporte certaines lacunes, notamment au niveau de la description de l'habitat du poisson et de l'évaluation de l'impact des éléments du projet. Il est essentiel d'obtenir une meilleure description de cette composante afin de pouvoir procéder à une analyse adéquate des impacts et des mesures d'atténuation du projet.

#### Directive ministérielle

En regard de la *Directive pour le projet d'agrandissement de la marina de la ville de Brownsburg-Chatham par la Ville de Brownsburg-Chatham, Partie 1 - Contenu de l'étude d'impact, p. 5, Figure 1 : Démarche d'élaboration de l'étude d'impact* », *Description du projet et des variantes*, dans l'étude d'impact, il n'y a pas de variantes au projet. Il n'y a qu'un seul scénario proposé, donc pas de comparaison possible. De plus, il n'y a aucune compensation proposée pour les impacts résiduels.



Le Ministère considère que ce n'est pas le meilleur endroit qui est proposé pour l'agrandissement de la marina, à cause de l'importance des herbiers pour la reproduction et l'alimentation des poissons dans ce secteur. Les zones de courant dans cette baie de la rivière des Outaouais n'ont été illustrées que partiellement. Pourquoi n'a-t-on pas proposé un autre scénario qui éloignerait les quais de la zone d'herbier, notamment de prolonger les quais actuellement en place et éviter ainsi d'empiéter sur l'herbier? Il est donc demandé de proposer une variante au projet en élaborant une autre configuration des quais.

## **LISTE 2 : PRINCIPALES COMPOSANTES DU MILIEU**

### **Milieu biophysique**

- *le régime hydrologique, incluant le débit module des cours d'eau, les débits moyens journaliers et mensuels, les débits d'étiage et de crue et le cas échéant, les caractéristiques de la marée;*
- *la bathymétrie et les conditions hydrauliques (courants en surface et au fond).*

Le régime hydrologique et la bathymétrie, et les conditions hydrauliques sont des éléments essentiels pour pouvoir proposer d'autres scénarios (variantes). Dans l'étude d'impact, les données concernant ces deux éléments sont partielles et ne couvrent pas l'ensemble de la baie. Ces éléments sont donc à documenter dans l'étude d'impact.

### **3.2. Sélection de la variante ou des variantes**

- *la destruction d'habitat en milieux hydrique ou humide doit d'abord être évitée, sinon minimisée ou, en dernier recours, compensée.*

Dans l'étude d'impact, la perturbation permanente causée par la circulation des bateaux et les impacts secondaires associés à leur présence (ex. : soulèvement des sédiments par les vagues) n'ont pas été considérés, ce qui est questionné par le Ministère en lien avec l'habitat du poisson. De plus, les travaux de compensation reliés à ces aspects du projet sont à décrire.

### Étude d'impact

#### **2.1. INTERVENANTS AU DOSSIER ET ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **2.1.2. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Parmi les engagements de la Ville de Brownsburg-Chatham, initiateur du projet, il y a le respect de la capacité de support des écosystèmes. À cet égard, le promoteur doit présenter une évaluation de la capacité de support, et une évaluation des impacts de l'agrandissement de la marina sur cette capacité de support.

#### **2.3. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET**

##### **2.3.1. LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA MARINA**

Le Ministère souhaite signaler qu'il y a une erreur dans les coordonnées géographiques de la marina et concernant le numéro de lot indiqués dans la section mentionnée en titre.

## 3.2. MILIEU BIOLOGIQUE

### 3.2.2. FAUNE

Concernant les moules d'eau douce (mulettes), davantage de renseignements à leur sujet doivent être fournis par l'initiateur du projet, étant donné que plusieurs espèces sont en situation précaire. La seule information donnée dans l'étude d'impact est la suivante : « Par ailleurs, on note la présence de mulettes, moules d'eau douce, à quelques stations d'observation. » se trouve dans la section 3.1.5.3. QUALITÉ DES SÉDIMENTS GRANULOMÉTRIE, alors qu'il s'agit de mollusques qui font partie de la faune. Un inventaire des moules d'eau douce dans les zones qui seront touchées par le projet sera nécessaire pour connaître la diversité des espèces et si certaines d'entre elles sont en situation précaire. Le protocole d'inventaire du ministère des Pêches et des Océans (MPO, 2008) peut être obtenu à cette adresse : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/343380.pdf>. L'échantillonnage peut être effectué entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, quand la température de l'eau est supérieure à 16°C. Les mesures devront être prises pour ne pas contaminer les eaux de la rivière. Le plan d'inventaire devra être soumis au MFFP pour approbation. Un permis SEG devra être obtenu du Ministère avant la réalisation de l'inventaire.

Autrement, dans la description des éléments biologiques, l'habitat du poisson n'a pas été choisi comme composante. Le Ministère considère que ce devrait être fait et que l'étude d'impact devrait être ajustée en conséquence.

#### Information faunique

La région de la Montérégie possède la plupart des données fauniques autour des Îles de Montréal et de Laval. Celles-ci permettront la mise à jour de l'information faunique de l'étude d'impact. Ces informations peuvent être obtenues rapidement de la Direction de la gestion de la faune de Montréal, de l'Estrie, de la Montérégie et de Laval à [monteregie.faune@mffp.gouv.qc.ca](mailto:monteregie.faune@mffp.gouv.qc.ca).

### 3.2.2.2. HERPÉTOFAUNE

#### ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE

P. 38 et 39

Dans une lettre, dont le Ministère a obtenu copie, datée du 11 octobre 2013 et adressée à M. Vincent Laroche de Horizon Multiressource par M. Pierre-Alexandre Bourgeois de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, il est mentionné que, parmi les espèces d'amphibiens et de reptiles pouvant potentiellement se retrouver dans la zone d'étude, il y a **la couleuvre d'eau** et **la grenouille des marais**. Plus loin, il est suggéré « *qu'il serait fortement recommandable que des inventaires soient effectués dans la zone d'étude afin de vérifier la présence de ces deux espèces* ».

Il n'y a pas eu de suite à ces recommandations. L'étude d'impact ne démontre pas les résultats d'inventaires de couleuvre d'eau et de grenouille des marais dans ce secteur, alors que le Ministère juge nécessaire qu'ils soient réalisés. Il est donc demandé de réaliser les inventaires dans le respect des protocoles d'inventaires reconnus par le MFFP. Le plan des inventaires devra être soumis au Ministère pour approbation.

### 3.2.2.4. ICTHYOFAUNE

Tableau 3-10 – Espèces de l'ichtyofaune recensées – P. 41

Les espèces de l'ichtyofaune, décrites dans le tableau cité en titre, ont été recensées d'un seul coup de seine à deux endroits différents. S'il y a présence du méné laiton, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, il est probable que l'effort d'échantillonnage ait été insuffisant, étant donné sa rareté. Pour vérifier la présence du méné laiton, un échantillonnage devra être effectué pendant la période de reproduction au printemps. Le méné laiton se trouve dans les herbiers aquatiques des cours d'eau lents. Il est demandé de faire un prélèvement à l'aide d'un engin de pêche (seine ou pêche électrique) à l'embouchure du petit ruisseau de la station 1, ce printemps, afin de vérifier la présence du méné laiton.

D'autre part, le document « *Méné laiton (Hybognathus hankinsoni) (151-07844-00\_ÉIE\_Agrandissement marina\_Chapitre6\_20151102.docx), espèce susceptible* » n'était pas joint à la demande d'avis. Ce rapport est-il disponible?

## 6.2. IMPACTS ASSOCIÉS AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA

### 6.2.2. IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

#### 6.2.2.2. ICTHYOFAUNE ET BENTHOS

##### PHASE EXPLOITATION

##### **Évaluation de l'impact – P. 105**

*« En raison de la grande mobilité de l'ichtyofaune ainsi que des mesures d'atténuation qui seront mises en place, l'intensité de l'impact est jugé faible. »* Il est difficile d'évaluer l'intensité de l'impact puisque les mesures d'atténuation ne sont pas décrites. *L'étendue est estimée ponctuelle alors que la durée de l'impact est jugée moyenne puisque les perturbations ne seront perçues que durant la saison d'utilisation de la marina. La probabilité d'occurrence est toutefois élevée. L'importance de l'impact résiduel est jugée mineure. »*

Il manque l'évaluation de l'impact de la circulation des bateaux sur les comportements d'alimentation, de prédation et de reproduction des poissons. Comme la circulation des bateaux est journalière pendant cette période critique du cycle de vie des poissons, nous croyons que son impact devrait être mieux évalué. Comme il manque des références à ce sujet, le Ministère s'interroge sur l'existence d'études sur le comportement de l'ichtyofaune avant et après l'implantation d'une marina près d'un herbier aquatique, et s'il en existe, celles-ci doivent nous être fournies.

Au sujet du rideau de confinement qui sera installé comme mesure d'atténuation, davantage de détails sont à fournir sur son installation, son type, etc.

#### **Mesures d'atténuation particulières ou spécifiques**

Nulle part dans le document ne sont citées les mesures de compensation qui feront partie du programme de compensation relativement aux pertes encourues pour l'habitat du poisson. Il est indiqué qu'elles seront décrites lors de la demande d'autorisation. Il est donc

difficile d'évaluer si la compensation proposée fera en sorte que l'importance de l'impact cumulatif soit mineure. Il s'avère donc nécessaire de décrire les mesures de compensation envisagées dans l'étude d'impact.

### 6.2.2.3. AVIFAUNE, HERPÉTOFAUNE ET FAUNE TERRESTRE

PHASE EXPLOITATION – P. 106

*« Peu d'impacts sont à prévoir sur la faune en période d'exploitation. En effet, les espèces fauniques observées dans la zone d'étude sont des espèces opportunistes qui s'accommodent déjà d'une cohabitation avec la présence et les activités anthropiques sur le site. Ainsi, il est estimé que ces populations sauront s'adapter à l'augmentation du niveau d'achalandage de la marina. »*

Le Ministère questionne cette évaluation de l'impact car celui-ci est sans doute plus important. L'impact se distribue dans l'ensemble de la baie pendant la « saison d'utilisation de la marina », soit pendant la période libre de glace (du début du printemps à la fin de l'automne). L'aménagement des quais au-dessus d'une grande partie de l'herbier existant amènera une circulation journalière des bateaux près de l'herbier, ce qui contribuera à perturber les comportements d'alimentation et de reproduction des poissons. Cela n'est pas mentionné dans l'analyse. Par ailleurs, la présence de l'herbier aquatique près des quais augmentera probablement les plaintes de la part des navigateurs dues aux difficultés de navigation qui pourraient en résulter. Rien n'indique que les herbiers actuellement en place ne prendront pas de l'expansion dans l'avenir, de sorte qu'il est probable que des demandes d'autorisation pour le faucardage de l'herbier soient entreprises ensuite.

### 6.3. SYNTHÈSE ET IMPORTANCE DES IMPACTS DU PROJET

P. 117

*« En effet, bien que l'installation des nouvelles infrastructures doublera la capacité d'accueil actuelle de la marina, les impacts sur le milieu biophysique seront mineurs en raison de la faible sensibilité du milieu récepteur ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation, sauf en ce qui a trait à la végétation où l'empiètement dans un herbier existant amènera un impact de **moyenne importance** ».... « Tous ces impacts sont jugés d'importance mineure, sauf pour ce qui est des activités associées à la pêche blanche et du bruit résultant de l'achalandage associé à la mise en disponibilité d'une centaine de nouvelles places à quai; ces impacts sont qualifiés de **moyennement importants.** »*

Comme il a été jugé que l'impact sur l'herbier existant est de **moyenne importance** et que les espèces de poissons sont étroitement associées à ce milieu, il aurait été préférable de tenir compte de la relation étroite entre la faune aquatique présente dans ce secteur et l'herbier aquatique pour juger de l'impact sur la faune aquatique de ce secteur, puisque ces habitats sont des habitats de reproduction et d'alimentation des espèces répertoriées. On mentionne que la « mobilité des poissons » semble être la seule raison du moindre impact sur la faune aquatique. Par ailleurs, des mesures de compensation n'ont pas été proposées. Comment peut-on alors évaluer l'impact réel de la présence de ces quais dans les herbiers aquatiques sur la faune aquatique?

## 9. CONCLUSION

### Pertes permanentes dans l'habitat du poisson

Les pertes permanentes dans l'habitat du poisson ont été évaluées. Elles sont issues de

l'empiètement dû aux butées nécessaires pour les quais (241 m<sup>2</sup>) et de celles pour le brise-lame (660 m<sup>2</sup>). La perte permanente dans l'habitat du poisson est donc évaluée à 901 m<sup>2</sup>. Il y a aussi une perte temporaire d'habitat du poisson due au dragage qui sera nécessaire pour permettre la mise à l'eau des bateaux (775 m<sup>2</sup>). Étant donné la procédure d'évaluation environnementale en cours, une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ne sera pas délivrée pour le programme de compensation des pertes dans l'habitat du poisson, contrairement à ce qui est indiqué à la page 129. Le décret gouvernemental, associé à la procédure actuelle et assorti de ses conditions, inclura les considérations fauniques. Il est donc d'autant plus important de développer le programme de compensation à cette étape-ci de la procédure.

#### **PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

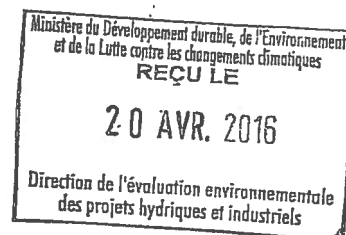
**M<sup>me</sup> Louise Nadon**

Responsable des aspects fauniques  
Téléphone : 819 425-6375, poste 332

**M<sup>me</sup> Kateri Lescop-Sinclair**

Coordination  
Téléphone : 514 873-2140, poste 278

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.



Québec, le 18 avril 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham  
(Dossier 3211-04-058)

Monsieur,

Les documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le dossier cité en objet, transmis pour analyse le 22 mars dernier au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ont été examinés.

Nous avons pris connaissance des réponses fournies par l'initiateur du projet aux questions soulevées et nous n'avons aucun commentaire à émettre sur le projet.

Cependant, il convient de rappeler que toutes les démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

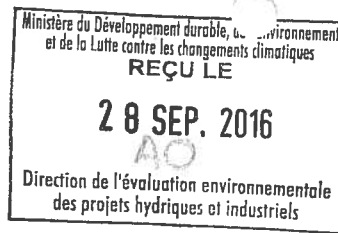
... 2

Vous assurant de notre entière collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien-Pierre Bouchard', written in a cursive style.

Lucien-Pierre Bouchard



## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 27 septembre 2016

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet  
« Agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham »  
— Volet espèces exotiques envahissantes**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 931292; V/R 3211-04-058; N/R 5145-04-18 [553]

Cet avis fait suite à l'Analyse des réponses aux questions et commentaires déposées par la firme WSP en février 2016 pour le compte de la municipalité de Brownsburg-Chatham, portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Il est demandé à l'initiateur de transmettre le fichier de forme ayant servi à produire la carte de répartition des EEE observées dans la zone à l'étude.

Par ailleurs, les engagements supplémentaires pris par l'initiateur pour limiter l'introduction et la propagation de EEE dans le cadre des travaux projetés rendent le projet acceptable à cet égard.

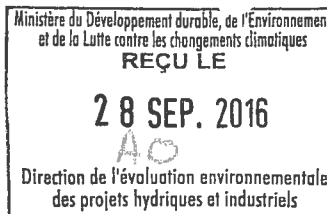
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca).

LC/IS/se



Line Couillard, chef d'équipe  
Espèces et Communautés naturelles





HC-7031

Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 26 septembre 2016

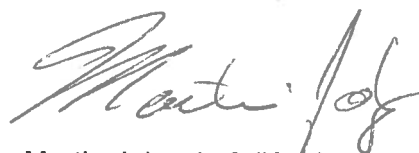
OBJET : **2<sup>e</sup> avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet  
d'« Agrandissement de la marina de la ville de  
Brownsburg-Chatham » — Volet milieux humides**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 931292; V/R 3211-04-058; N/R 5145-04-18 [553]

La présente donne suite à votre demande du 31 août 2016 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné. Vous trouverez ci-dessous les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) qui portent uniquement sur le volet milieux humides.

Considérant les informations fournies dans le document de l'Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement, réponses à la première série de questions et commentaires, la DEB considère l'étude d'impact du projet recevable.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Chantal Bouchard au 418 521-3907, poste 4432.



Martin Joly, chef d'équipe  
Aménagement durable et Conventions

MJ/CB/se



## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations  
et aux autorisations environnementales  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 22 avril 2016

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'« Agrandissement de la marina de la ville de Brownsburg-Chatham » — Volet milieux humides**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 931292; V/R 3211-04-058; N/R 5145-04-18 [553]

---

La présente donne suite à votre demande du 22 mars 2016 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné. Vous trouverez ci-dessous les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) qui portent uniquement sur le volet milieux humides.

### **Données existantes utilisées, méthodologie de validation et de caractérisation des milieux humides**

L'information disponible est lacunaire et ne nous permet pas de se prononcer sur la valeur de cette dernière. La méthodologie d'identification et de délimitation des herbiers n'est pas présentée de même que les fiches d'inventaires listant les espèces floristiques présentes. Aucune information n'indique le recouvrement relatif de chaque espèce. Les photographies fournies dans l'étude d'impact doivent être mieux identifiées et localisées (type de milieu, orientation, date, source). La cartographie n'indique pas les types de communautés végétales observées dans l'herbier aquatique riverain.

Deux herbiers sont présents dans la zone des travaux. La superficie de l'herbier constitué de plantes submergées au sud-est des quais existants est d'environ 600 m<sup>2</sup>. La superficie de l'herbier riverain au nord des quais existants a d'abord été évaluée à moins de 600 m<sup>2</sup> (HMI, 2013). L'évaluation effectuée le 1<sup>er</sup> septembre 2015 indique que la superficie serait plutôt de 1 850 m<sup>2</sup>.

La manière dont les limites des herbiers ont été établies n'est pas précisée. Le niveau de l'eau peut influencer l'évaluation de la superficie. Le tableau 3-6 (Observation visuelle des sédiments) fourni une information sommaire sur la présence de végétation aux points d'inventaire pour les sédiments. Si on compare la présence de végétation indiquée dans ce tableau à la délimitation des herbiers identifiés à la carte 3-2 (Milieu biophysique), on constate que certains résultats du tableau ne correspondent pas à la délimitation cartographiée. C'est le cas des points 6 à 9 et du point 16. Comment s'explique cette différence? L'ensemble de ces informations devront être fournies.

...2

Pour ce faire, nous vous encourageons à consulter le document *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (révision 2015) disponible sur le site Internet du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>.

### **Évaluation de la perte de superficie des herbiers et de leur valeur écologique**

La perte projetée d'herbier aquatique est évaluée à 241 m<sup>2</sup> (herbier nord). Cette superficie tient compte uniquement de la surface occupée par le quai projeté. Il n'est pas mentionné dans l'étude l'impact dans l'aire des travaux de réaménagement, ou les pratiques d'entretien de la marina en lien avec la végétation aquatique pour les aires de stationnement à bateaux. Il est probable que l'initiateur du projet devra entretenir ces espaces libres de toute végétation entre autres pour éviter d'endommager les hélices des embarcations. La présence des quais et du brise-lames au sud-est de la marina auront également un impact sur la disponibilité de la lumière pour la croissance des plantes aquatiques. Le manque de lumière causé par la présence de ces éléments risque ainsi de contribuer à réduire les superficies en herbier. La présence d'ancrage pour le brise-lames par la mise en place de celui-ci occasionnera également des pertes à l'herbier au sud-est des quais. En l'occurrence, les pertes d'herbiers devront être réajustées en conséquence.

Finalement, la valeur écologique des herbiers est évaluée de façon sommaire. On mentionne l'abondance de ce type de milieu dans le secteur mais aucune référence, ni superficie ou proportion de ce type de milieu n'est indiquée pour le secteur de la zone d'étude élargie ou pour une zone plus grande représentative de la situation régionale (municipalité, MRC, ou autres). Cet élément devra être précisé.

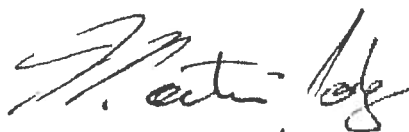
### **Analyse de l'impact sur les milieux humides**

Aucune alternative au projet n'a été étudiée. Il est possible d'éviter davantage les pertes de superficie pour l'herbier riverain. Une portion du quai au nord pourrait être soustraite ou déplacée plus à l'est. La justification pour l'absence de solution de rechange n'a pas été documentée convenablement et n'est donc pas recevable.

L'entretien du site (travaux divers en cours d'exploitation) a été mentionné comme une source d'impact pour la végétation aquatique. Cet élément n'est pourtant pas considéré dans les sections : *Mesures d'atténuation particulières ou spécifiques* et *Description détaillée de l'impact*. Cet élément devra être intégré et l'impact réajusté en conséquence.

Considérant les lacunes dans les informations transmises, la DEB considère l'étude d'impact du projet non recevable.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Chantal Bouchard au 418 521-3907, poste 4432.



Martin Joly, chef d'équipe  
Aménagement durable et Conventions

MJ/CB/se



DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations  
et aux autorisations environnementales  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 22 avril 2016

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet  
d' « Agrandissement de la marina de la ville de Brownsburg-  
Chatham » – Volet espèces floristiques menacées ou  
vulnérables**

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 931292; V/R 3211-04-058; N/R 5145-04-18 [553]

---

La présente donne suite à votre demande d'avis du 22 mars 2016 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en février 2016 par les consultants « WSP Canada inc. » et transmise par l'initiateur du projet « Ville de Brownsburg-Chatham ». Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

## 1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

L'initiateur a consulté le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2015) et un inventaire réalisé par Horizon Multiressources inc. en 2013. L'étude indique l'absence d'occurrence de EFMVS dans la zone d'étude mais deux sont présentes dans un rayon de 8 km (p. 35, 37) :

1. l'orme liège (*Ulmus thomassi*), une espèce menacée, de rang de priorité S2 pour la conservation, observable en tout temps, qui croît principalement en rive rocheuse ou dans les forêts de feuillus.
2. la spiranthe lustrée (*Spiranthes lucida*), une espèce susceptible d'être désignée, calcicole, de rang S3, observable au début de l'été et qui colonise les rivages humides, les fens, les bords de ruisseau, etc.

...2

L'initiateur du projet indique que les inventaires réalisés n'ont pas révélé la présence de EFMVS dans l'herbier situé au nord des futures infrastructures (p. 35-37).

## **2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS ET MESURE D'ATTÉNUATION PARTICULIÈRE**

L'étude présente la grille des interrelations identifiant les impacts probables du projet entre la végétation et les activités de la phase de construction. Ceux-ci seront principalement causés par le dragage et l'installation des infrastructures permanentes et temporaires. L'initiateur attribue une grande valeur environnementale aux EFMVS en raison de leur protection légale et qualifie les impacts résiduels sur la végétation de moyen. L'initiateur du projet justifie cette analyse par les superficies touchées, le caractère permanent de l'impact et l'application de mesures d'atténuation pour la végétation (p. 83, 90, 95, 100-101). La DEB considère l'impact sur les EFMVS de nul étant donné qu'elles n'ont pas été observées.

### **CONCLUSION**

Après analyse, la DEB considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.



Line Couillard, chef d'équipe  
Espèces et Communautés naturelles

LC/NH/se



DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations  
et aux autorisations environnementales  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 22 avril 2016

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« Agrandissement de la marina de la ville de Brownsburg-Chatham » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 931292; V/R 3211-04-058; N/R 5145-04-18 [553]

---

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme WSP en février 2016 pour le compte de la municipalité de Brownsburg-Chatham, portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Les informations fournies sur la végétation présente dans la zone à l'étude indiquent la présence de nombreuses plantes exotiques envahissantes. Il est demandé à l'initiateur de fournir les coordonnées géographiques des EEE observées lors des inventaires, ainsi que celles de toutes observations qui seront faites avant, pendant ou après les travaux, tel qu'indiqué dans les mesures de protection de la végétation et des sols de l'étude d'impact.

Il est à noter que le panais cultivé cité dans les inventaires est en fait le panais sauvage, une EEE qui se propage rapidement le long des routes, des pistes cyclables et des cours d'eau. Les localisations de cette espèce devront également être fournies.

L'initiateur propose de nombreuses mesures d'atténuation qui permettront de limiter significativement l'introduction et la propagation de EEE lors des travaux projetés. Notamment, nettoyer la machinerie excavatrice avant son arrivée sur les sites des travaux; réaliser une inspection des rives et des herbiers dans la zone d'étude avant

...2

les travaux afin de rapidement repérer la présence de EEE à l'intérieur de la marina puis à nouveau à la fin des travaux afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'introduction lors des travaux; éradiquer rapidement les individus de EEE introduits pendant les travaux, le cas échéant, et ce, selon des techniques reconnues pour le type d'espèce observée.

Il est toutefois nécessaire de les bonifier. Ainsi, il est demandé à l'initiateur de disposer une barrière flottante empêchant la propagation des fragments de plantes lors des travaux, tant que la végétation sera présente à l'intérieur de la marina. Bien qu'il soit prévu de réaliser les travaux d'octobre à décembre, il est fort probable qu'il restera au début de l'automne des plants de myriophylle à épi encore vivants qui pourront être fragmentés et dériver par la suite vers la rivière. Les fragments de plantes récoltés devront être éliminés dans les ordures.

Si des plants de châtaigne d'eau sont observés avant ou lors des travaux, il est demandé à l'initiateur de les arracher puis de transmettre rapidement leurs localisations à la DEB. Cette plante fait l'objet d'efforts de contrôle dans la rivière des Outaouais depuis près de cinq ans. Il est important de limiter sa propagation.

L'initiateur propose de restaurer les secteurs riverains touchés par les travaux de manière à reproduire le plus rapidement possible le phénomène d'implantation naturelle de la végétation. En raison de la présence de EEE à proximité, il est demandé à l'initiateur d'ensemencer rapidement les secteurs des rives touchés afin de ne pas offrir de lit de germination aux graines de EEE présentes à proximité.

La DEB considère l'étude d'impact recevable. Toutefois, pour que le projet soit considéré comme acceptable à l'égard de la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE, il est demandé à l'initiateur de fournir les localisations de EEE et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation supplémentaires demandées.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca).

LC/IS/se



Line Couillard, chef d'équipe  
Espèces et Communautés naturelles

**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et  
industriels

**DATE :** Le 16 septembre 2016

**OBJET :** **Avis de recevabilité – Agrandissement de la marina de  
Brownsburg-Chatam – 2<sup>e</sup> série de questions et  
commentaires**

**N/Dossier : 3211-04-058**

---

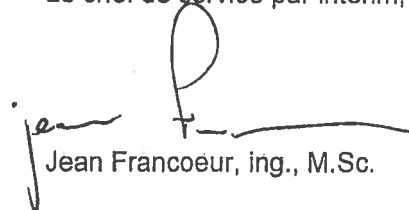
La présente note donne suite à la demande de votre direction datée du 31 août dernier concernant le sujet mentionné en titre, plus spécifiquement pour connaître l'avis de la Direction de l'expertise hydrique (DEH) quant à la recevabilité de ce projet.

À la suite de l'analyse du document de l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement (première série de questions et commentaires du MDDELCC d'août 2016) déposé par WSP accompagnant cette demande, les ingénieurs et professionnels du Service de l'hydrologie et de l'hydraulique (SHH) m'avisent que les éléments de l'étude d'impact requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable en égard à leurs champs de compétence.

Nous souhaiterions être consulté à la fin du processus lors du dépôt des plans et devis en vue de la délivrance d'un certificat d'autorisation, notamment en ce qui a trait aux caractéristiques des 2 brise-lames proposés.

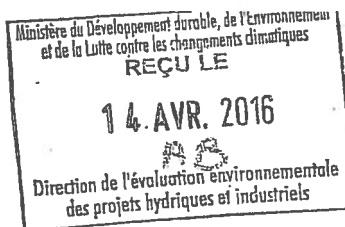
N'hésitez pas à communiquer avec monsieur François Godin, ing. au 418 521-3993, poste 7309 pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le chef de service par intérim,

  
Jean Francoeur, ing., M.Sc.

JF/fg





HC-6688

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et  
industriels

DATE : Le 14 avril 2016

OBJET : **Avis sur la recevabilité – Agrandissement de la marina de  
Brownburgh-Chatham**

**N/Dossier : 3211-04-058**

Veillez trouver ci-joint l'avis de monsieur Philippe Noël, ingénieur, à l'égard de  
votre demande d'avis concernant l'agrandissement de la marina de Brownburgh-  
Chatham.

N'hésitez pas à communiquer avec monsieur Noël au 418 521-3993, poste 7262,  
pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le chef de service par intérim,

  
Jean Francoeur, ing., M.sc.

JF/PN/ha

p. j. Avis

**NOTE**

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Francoeur, ing., chef de service par intérim  
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 14 avril 2016

OBJET : ***Avis sur la recevabilité – Agrandissement de la marina de  
Brownburgh-Chatham***

***N/Dossier : 3211-04-058***

---

Le 22 mars dernier, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels nous faisait parvenir l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en objet. Notre collaboration est sollicitée afin d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétences, si l'information contenue dans les documents a été traitée de façon satisfaisante et valable.

Voici nos commentaires :

1. L'augmentation du nombre de places à la marina entrainera une augmentation du trafic maritime. En ce sens, est-ce que le consultant a évalué l'impact de l'augmentation du trafic sur les vitesses d'eau et l'érosion des berges?
2. Des éléments importants concernant le régime des vagues et la formation des glaces sont absents de l'étude d'impact. En effet, étant donné le fetch du lac Dollard-des-Ormeaux, il serait intéressant de connaître la hauteur d'une vague type afin de vérifier si l'atténuation des brise-lames choisis est suffisante. Plus de détails sur la configuration des brise-lames choisis devraient également être présents. De plus, est-ce que les brise-lames et les quais permanents pourraient augmenter la formation d'embâcles et, donc, l'érosion des rives avoisinantes? Pourquoi ne pas enlever les quais et les brise-lames flottants à l'hiver? Ceci permettrait de réduire considérablement leur impact sur le milieu.

Nous vous rappelons que la responsabilité de l'analyse et de ses conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Dans ce type de mandat, le rôle des ingénieurs de la Direction de l'expertise hydrique se limite à informer le Ministère à savoir si les règles de l'art et les principes généralement admis en hydraulique et en géotechnique sont respectés dans les études qui leur sont fournies. Les ingénieurs de la Direction de l'expertise hydrique ne peuvent attester que les résultats sont bons ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement.

PN/ha

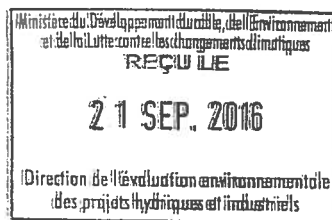


Philippe Noël, ing. M.Sc.  
OIQ : 5011536



HC-7013

AO



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations et aux autorisations  
environnementales  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques  
et industriels

DATE : Le 20 septembre 2016

OBJET : **Agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 931292 ; V/R 3211-04-058 ; N/R 5145-04-18 [ 553 ]

La Direction des aires protégées a procédé à la lecture du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressées à l'initiateur du projet d'agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham. Comme aucune demande de renseignements, ni aucun commentaire ou question n'ont été signifiés par la Direction des aires protégées, le contenu du document s'avère satisfaisant.

La directrice,

Agathe Cimon

AC/mab/hm

## Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations et aux autorisations  
environnementales  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques  
et industriels

DATE : Le 29 mars 2016

OBJET : **Agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 931292 ; V/R 3211-04-058 ; N/R 5145-04-18 [ 553 ]

La Direction des aires protégées a procédé à la lecture de l'étude d'impact environnemental portant sur l'agrandissement de la marina de Brownburg-Chatham. Nous constatons que le projet prévoit l'implantation d'infrastructures à l'intérieur des limites d'une aire protégée inscrite au Registre des aires protégées du Québec. Il s'agit de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) Parc Carillon. Les ACOA relèvent du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Par ailleurs, le promoteur ne semble pas avoir indiqué que le projet se situait dans une ACOA. L'avis du MFFP permettra de déterminer si des conditions d'aménagement sont nécessaires à l'intérieur de l'ACOA.

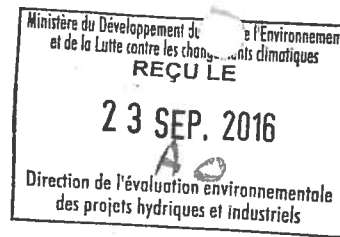
La directrice,



Agathe Cimon

AC/mab/hm

c. c. M<sup>me</sup> Annie Bélanger, DGEES  
M. Marc-André Bouchard, DAP



HC-7021

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

DATE : Le 19 septembre 2016

OBJET : **Avis sur la recevabilité des renseignements transmis en  
regard du projet d'agrandissement de la marina de  
Brownsburg-Chatham**  
V/Réf. : 3211-04-058  
N/Réf : 7430-15-01-01568-11

Conformément à votre demande du 31 août 2016, la direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides a pris connaissance du document d'août 2016 intitulé « *Demande d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement : Première série de questions et commentaires du MDDELCC.* Vous trouverez ci-dessous notre avis sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Après analyse du document selon nos champs de compétence, nous vous informons que le document répond de façon satisfaisante et valable aux renseignements demandés, sauf pour le point suivant :

En regard de la perte de superficie d'habitat aquatique entraînée par l'installation de butées en béton, nous sommes d'avis que l'initiateur doit soumettre un projet de compensation détaillé et réalisable. Comme indiqué dans notre avis du 8 juillet 2016, les mesures de compensation peuvent prendre la forme de naturalisation de la rive (ensemencement et plantation d'espèces végétales indigènes couvrant les trois strates, soit herbacée, arbustive et arborescente) dans le secteur du nouveau quai de la zone identifiée « D » sur la figure de l'annexe A intitulée « Réponse à QC-2 ».

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Yves Marquis au 450 433-2220, poste 258.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe de Lanaudière  
et des Laurentides,

MJG/YM

Marie-Josée Gauthier

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Courriel : [marie-josée.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

**DESTINATAIRE :** Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
hydriques et industriels

**DATE :** Le 8 juillet 2016

**OBJET :** Avis sur la recevabilité du projet d'agrandissement de la  
marina de Brownsburg-Chatham  
V/Réf. : 3211-04-058  
N/Réf. : 7430-15-01-01568-11

---

Conformément à votre demande du 22 mars 2016, veuillez trouver ci-dessous l'avis de la direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, sur la recevabilité de l'étude d'impact. Vous demandiez dans cette note d'indiquer au meilleur de nos compétences et selon nos champs de compétence, si tous les éléments requis par la directive ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif), afin de pouvoir nous prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham.

Après avoir pris connaissance du document d'étude d'impact sur l'environnement de février 2016, nous sommes d'avis que, d'un point de vue quantitatif, le promoteur semble avoir traité l'ensemble des informations exigées dans le document *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet en milieu hydrique* (septembre 2014).

En regard de l'aspect qualitatif de l'étude, nous sommes d'avis que certains renseignements doivent être fournis afin de pouvoir juger de la recevabilité de celle-ci :

Les valeurs de précipitations totales du Tableau 3-2 (page 23 de l'étude) doivent être corrigées. Les valeurs de précipitations de neige exprimées en centimètres doivent être converties en millimètres afin d'être additionnées aux valeurs de précipitations de pluie qui elles sont exprimées en millimètres.

Fournir un plan de compensation pour la perte d'habitat aquatique entraînée par l'installation de butées en béton. En raison du caractère anthropique de la rive (présence de pelouse), les mesures de compensation peuvent prendre la forme de naturalisation de celle-ci par l'ensemencement et la plantation d'espèces végétales indigènes couvrant les trois strates (herbacée, arbustive et arborescente).

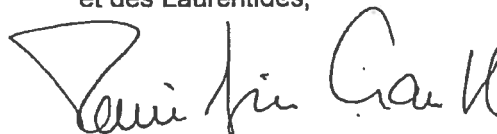
...2 Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Courriel : [marie-josée.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Yves Marquis au 450 433-2220, poste 258.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice adjointe de Lanaudière  
et des Laurentides,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Josée Gauthier". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and "J" and a stylized "G" and "A".

Marie-Josée Gauthier

MJG/YM